



ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT 2024

SEPTIÈME ÉDITION

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE
ET RELATIONNELLE POUR QUOI ET
COMMENT ?

Articles 17, 19 et 24 - Convention Internationale
des Droits de l'Enfant (CIDE)



TABLER DES MATIÈRES

3 INTRODUCTION
Présentation du COGRADE et des États
Généraux des Droits de l'Enfant

**9 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉTUDE PLAYBAC**

13 PROPOSITIONS DES JEUNES

17 CONCLUSION

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1989, à l'initiative du BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance), de l'IDEF (Institut de l'Enfance et de la Famille) et de l'UNICEF, le COFRADE (Conseil français des Associations pour les Droits de l'Enfant) a pour mission d'assurer le suivi de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Composé aujourd'hui de plus de 50 associations membres, le COFRADE a un rôle fédérateur et porte la voix de ses membres devant les institutions.

NOS MISSIONS

Coordination : Le COFRADE travaille en étroite collaboration avec de nombreuses associations de défense des droits de l'enfant afin d'exprimer fermement leurs positions communes auprès des pouvoirs publics.

Information : Le COFRADE participe à la promotion de la Convention en informant le grand public par des campagnes de communication.

Plaidoyer : Le COFRADE travaille activement avec les pouvoirs publics afin de garantir la bonne application des engagements pris vis-à-vis des droits de l'enfant et de tendre à une protection optimale de ces droits et ce, dans le cadre du Comité des Droits de l'Enfant de Genève, du HCFEA ou de la CNCDDH.

Veille : Le COFRADE, en tant que vigie, effectue régulièrement un état des lieux des droits de l'enfant en France, grâce aux retours de ses associations de terrain.

Action : Le COFRADE organise des événements pour promouvoir et appliquer les droits de l'enfant, notamment lors des États Généraux des Droits de l'Enfant, et des débats d'adolescents.

PRÉSENTATION

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

Les États Généraux des Droits de l'Enfant (EGDE) sont organisés chaque année, depuis 2018, aux alentours du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant.

Ces rassemblements ont pour but de mettre à l'honneur la parole des jeunes et de leur permettre d'appliquer l'article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : celui de la liberté d'expression.

Chaque année, les jeunes présentent devant un parterre d'élus et de personnalités politiques, leurs propositions pour les conseiller et leur donner leur avis sur la thématique de l'année. Les rôles sont inversés, ce sont les politiques qui écoutent les jeunes. L'essence même de ce moment est de rendre orateurs les jeunes dans des lieux où ils seraient d'habitude auditeurs.

Le but de ces États Généraux est de poursuivre le travail commencé lors des Débats d'Ados et de permettre aux enfants de faire parvenir leurs propositions aux sphères décisionnelles. Cela permet de mettre en avant les propositions, les idées et le ressenti des enfants face à des thématiques qui les concernent dans leur quotidien.

La parole des jeunes est un outil qui permet d'enrichir les prises de décisions politiques, notamment par la présence de parlementaires, ministres, activistes, etc.

THÈME 2024 | L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

D'après les articles 17, 19 et 24 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) :

Article 17 : “1 | Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait **accès à une information** et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son **bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale.**”

Article 19 : “1 | Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour **protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle**, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, **des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention**, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.”

Article 24 : “1 | 1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de **jouir du meilleur état de santé possible** et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

2. Les États parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :

[...]

e) **Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant**, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information;

f) Développer les soins de santé préventifs, **les conseils aux parents et l'éducation** et les services en matière de planification familiale.”

L'alinéa 11 du préambule de la Constitution de la IV^e République de 1946 consacre la protection de la santé comme un droit fondamental pour tous·tes, que l'État se doit de garantir.

Depuis **la loi 2001-588 du 4 juillet 2001**, chaque élève doit bénéficier d'une **éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au cours de sa scolarité, à raison de 3 séances annuelles minimum.**

ILS ET ELLES ÉTAIENT PRÉSENT.ES



Pauline Martin
Sénatrice du Loiret



Claire Hédon
Défenseure des Droits



Eric Deleamar
Défenseur des Enfants



Sylviane Giampino
Présidente du HCFEA (Haut
Conseil de la Famille, de
l'Enfance et de l'Âge)



Cécile Gondard-Lalanne
Rapporteuse de la saisine et
de l'avis du CESE sur l'EVARS



Evanne Jeanne-Rose
Rapporteur de la saisine et
de l'avis du CESE sur l'EVARS



Nadine FRERY
Chargée de mission
Enfants et Jeunes à la
Direction de la Prévention
et Promotion de la Santé de
Santé Publique France



Sylvie Carillon
Conseillère régionale
d'Ile-de-France,
Présidente du CRIPS



Sébastien Mounié
Chef du bureau de l'école
inclusive de la DGESCO

ACCUEIL

ARMELLE LE BIGOT-MACAUX

Présidente du COFRADE



“Je vais commencer par remercier les jeunes pour leur présence aujourd'hui, ainsi que leurs accompagnateurs. Aujourd'hui, ce sont les jeunes qui s'expriment et ce moment est le vôtre. Je ne suis pas inquiète de ce que nous allons entendre car depuis près de 20 ans que le Cofrade a décidé de donner la parole aux enfants, nous n'avons jamais été déçus. Cette année, vous avez choisi le thème de l'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) pour nous rappeler à quel point la loi de 2001 peine à être appliquée.

Il faut vous entendre en tant qu'acteurs de vos droits, et non plus comme sujets passifs de Droit. Le Cofrade s'engage à vos côtés pour que cesse la discrimination des enfants et qu'ils soient entendus comme des acteurs à part entière.”

PAULINE MARTIN

Sénatrice du Loiret



“Je tenais à vous féliciter pour la qualité de ce que j'ai lu de vos débats : vos réflexions, vos avis qui sont le fruit de vos préoccupations dans une société qui est en perpétuelle mutation. [...] Vous êtes ici dans l'antre de la démocratie, lieu où se votent les lois. Vous apportez votre regard, votre vécu et vos valeurs, dans le respect de vos différences, le respect étant le maître mot tout au long des débats. [...]

Je vous souhaite une après-midi fructueuse et à la hauteur de vos droits et de vos devoirs. Merci à vous.”

INTRODUCTION

CLAIRE HEDON

Défenseure des Droits



"Cette semaine des droits de l'enfant est très importante pour rappeler qu'ils doivent être le centre de notre action.

La thématique que vous avez retenue cette année est essentielle à l'avenir de notre société : l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Si ce thème peut paraître encore tabou, il est absolument central dans la construction des jeunes, autonomes respectueux des autres, capables de nouer des relations saines, notamment avec l'autre sexe.

L'impératif de l'éducation est un outil majeur de prévention des violences dont sont victimes les enfants. A ce titre, l'EVARS est une solution essentielle pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les violences contre les enfants. [...]

Vous les mineurs vous pouvez nous saisir sans l'accord d'un adulte et c'est gratuit. Face aux violences, je pense que l'éducation est une des solutions, et même la solution la plus importante. Le récent rapport annuel du CESE a montré que ¼ des 25-34 ans pensent qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. [...]

L'EVARS constitue une pierre angulaire d'une société égalitaire et démocratique et joue un rôle central dans la prévention des violences et des inégalités femme - homme. Pourtant seuls 15% des élèves bénéficient des 3 séances annuelles prévues par la loi. La loi n'est pas appliquée.

C'est important d'écouter la parole des jeunes. C'est une autre lacune qui est soulignée, le manque d'espace des enfants et des adolescents pour pouvoir s'exprimer librement sur leurs préoccupations.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est une responsabilité morale et un investissement pour l'avenir. Offrir à chaque enfant les outils pour comprendre ses émotions, respecter autrui, se protéger est la base d'une société plus juste."



PRÉSENTATION PAR LES ENFANTS DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE RÉALISÉE AVEC PLAYBAC (LE PETIT QUOTIDIEN ET MON QUOTIDIEN)

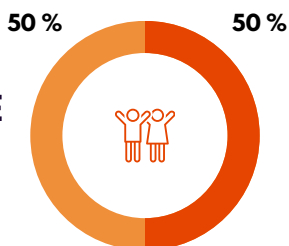
Une étude sur l'éducation à la vie affective et relationnelle a été menée par le COFRADE en octobre 2024 auprès de 346 enfants de 7 à 13 ans dans les journaux Mon Quotidien et Le Petit Quotidien.

8 répondant·es étaient présent·es lors des États Généraux afin de partager leurs réflexions quant aux résultats de cette enquête.

ÉCHANTILLON - SUR 346 RÉPONDANT·ES

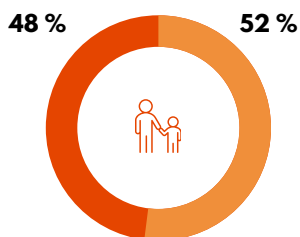
PAR GENRE

- FILLES
- GARÇONS

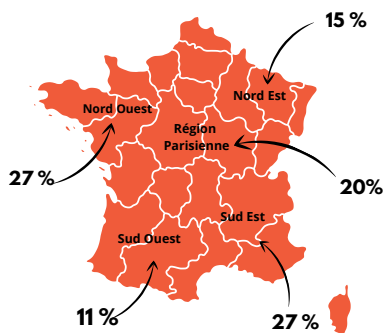


PAR ÂGE

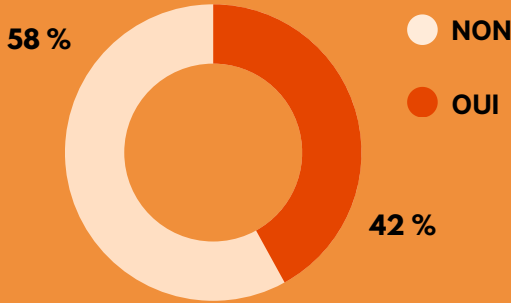
- CP-CM1
- CM2-3E



PAR RÉGION



Q1. T'A-T-ON DÉJÀ PROPOSÉ, À L'ÉCOLE, UNE SÉANCE D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE ?

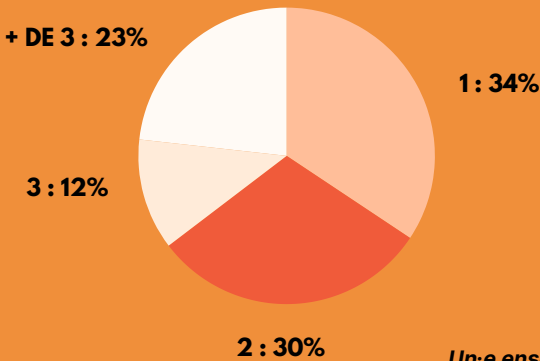


REMARQUE

Les pourcentages de NON sont **plus élevés** chez les CP-CM1 : 63% contre 53% des CM2-3E.

Q1 BIS. SI OUI, COMBIEN DE SÉANCES AS-TU REÇUES ET QUI A MENÉ CES SÉANCES ?

COMBIEN ?



PAR QUI ?

Un-e enseignant-e

66%

Un-e intervenant-e extérieur-e

26%

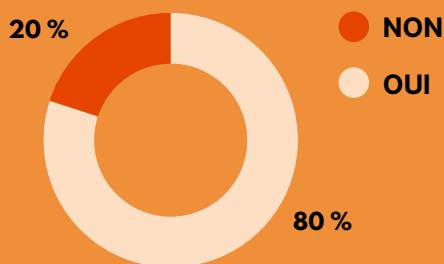
Un-e infirmier-e

17%

REMARQUE

Les pourcentages pour la réponse "INTERVENANT·E EXTERIEUR·E" sont **plus élevés** chez les CM2-3E : 36% contre 13% des CP-CM1.

Q2. SI OUI, AS-TU TROUVÉ CES SÉANCES INTÉRESSANTES ?



REMARQUE

Les pourcentages de NON sont **plus élevés** chez les **CM2-3E** : **24%** contre **15%** des **CP-CM1**.

Q2 BIS. SI OUI, POURQUOI ? (QUESTION OUVERTE)

Nous sommes mal informé-es alors que je souhaiterais en apprendre davantage

52%

Pour mieux vivre ensemble, notamment comprendre et améliorer les relations amicales ou amoureuses

15%

C'est important pour se rendre compte de notre impact sur les autres, les comprendre, les respecter et savoir comment les aider

13%

C'est important pour la vie de tous les jours, notre future vie d'adulte et pour apprendre ce qui se passe autour de nous

12%

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60%

Q2 TER. SI NON, POURQUOI ? (QUESTION OUVERTE)

Non, ce thème ne m'intéresse pas et je n'ai pas l'impression d'apprendre de nouvelles choses

47%

Non car je suis trop jeune et je ne me sens pas prête-e à entendre ce genre de choses, je trouve cela gênant

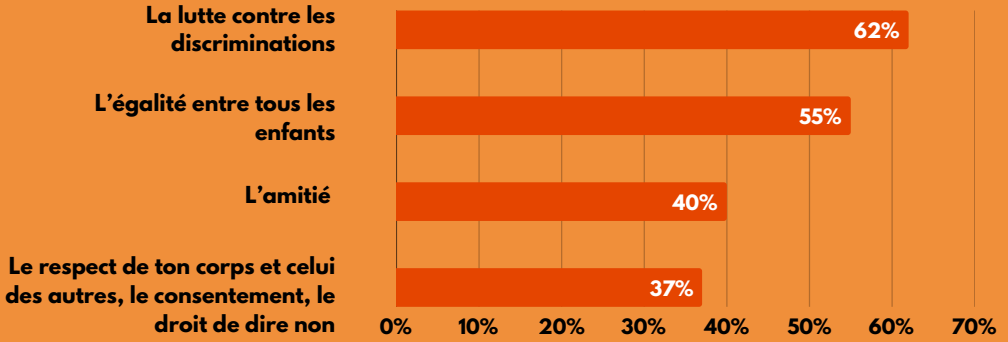
34%

0% 10% 20% 30% 40% 50%

REMARQUE

Les pourcentages sont **plus élevés** chez les **filles (45% contre 26% des garçons)** et chez les **CM2-3E (47% contre 11% des CP-CM1)** pour la réponse "JE SUIS TROP JEUNE..."

Q3. PARMIS LES SUJETS SUIVANTS, QUELS SONT LES 2 DONT TU AIMERAISS QU'ON TE PARLE PLUS À L'ÉCOLE ?



REMARQUE

Les pourcentages pour la réponse "LE RESPECT DE TON CORPS..." sont plus élevés chez les filles : 42% contre 32% des garçons.

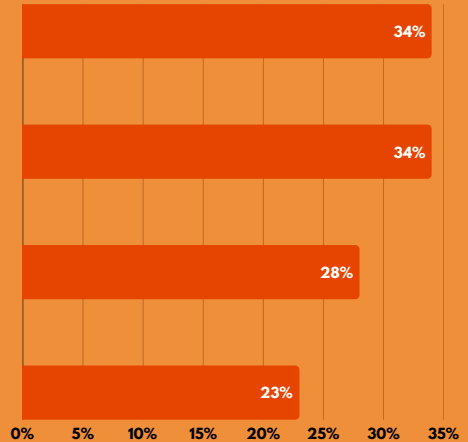
Q3 BIS. POURQUOI ? (QUESTION OUVERTE)

Je veux que tous les enfants soient égaux et aient les mêmes droits, notamment les filles et les garçons, alors que ce n'est pas toujours le cas.

Il faut lutter contre les discriminations qui existent toujours, même chez les plus petits, et se respecter malgré sa différence.

C'est important de savoir comment être un bon ami, comment faire pour ne pas se sentir seul. Il faut apprendre à inclure les enfants exclus dans nos groupes.

C'est important de parler du respect du corps car notre corps nous appartient.



Q3 BIS. POURQUOI ? (QUESTION OUVERTE)

Fille, 11 ans

Ça m'intéresse, car cela nous met en garde contre des dangers potentiels et permet de poser des questions si le sujet n'est pas abordé en famille.

Garçon, 12 ans

C'est important pour respecter les autres personnes. Pour essayer de comprendre les autres. Pour s'affirmer, sans blesser autrui.

Fille, 7 ans

J'aimerais bien savoir pourquoi certains hommes se croient plus forts, et comment faire pour que ça s'arrête.

Garçon, 10 ans

Je crois qu'à l'école on choisit nos amis par apparence : habits, chaussures, coiffures, etc., ensuite par intelligence, mais la sagesse et la politesse nous permettent d'être en bonne relation avec les autres.

Fille, 10 ans

J'aimerais que l'agresseur se mette dans la peau de la victime. Et j'aimerais qu'il n'y ait plus de différence entre les enfants.

LES 21 PROPOSITIONS DES JEUNES



I - L'EVARS : POUR QUOI ?

1

POUR PROTEGER CONTRE LES RELATIONS TOXIQUES ET L'EMPRISE

Il faudrait discuter davantage des relations filles et garçons pour sensibiliser et lutter contre les relations toxiques et l'emprise.

2

INCLURE UN VOLET SUR LES STÉRÉOTYPES CULTURELS ET RELIGIEUX

3

SENSIBILISER ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

II - L'EVARS : POUR QUI ?

4

PARLER DU CONSENTEMENT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

5

PRIORISER L'ASPECT AFFECTIF ET RELATIONNEL ET DÉCENTRALISER L'ASPECT SEXUEL

1. Maternelle : éducation à la vie affective et relationnelle par un apprentissage dans la vie courante (et non sous forme de cours)
2. Primaire : éducation à la vie affective et relationnelle
3. Collège : éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

6

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME SUR L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE DÈS LA MATERNELLE ET ADAPTÉ À L'ÂGE DE CHACUN



III - L'EVARS : PAR QUI ?

7

FAIRE RENCONTRER AUX ENFANTS / JEUNES DES ASSOCIATIONS SUR LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

8

ADAPTER LES INTERVENANTS SELON L'ÂGE

- Des professeurs pour les plus petits car les plus petits seront plus à l'aise (maternelle / primaire)
- Des intervenants extérieurs pour les plus grands (collège / lycée)

9

METTRE EN PLACE 2 RENDEZ-VOUS (EN 6ÈME ET EN 4ÈME) AVEC LE/LA MÉDECIN TRAITANT.E OU LE PERSONNEL MÉDICAL POUR PARLER DE CES THÈMES

10

ORGANISER DES SESSIONS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- Compte-rendu des séances d'EVARS qui serait remis aux parents
- Ecole de la parentalité
- Outils pour aider les parents à comprendre les enfants

11

INCLURE UNE FORMATION À L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE DANS LA PRÉPARATION DU CAPES

IV - L'EVARS : COMMENT ?



12 METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, UNE BOÎTE À QUESTIONS, Y COMPRIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il faudrait mettre en place un bureau particulier dédié à l'EVARS, y compris dans l'enseignement supérieur pour que l'EVARS continue.

13 DES GROUPES MIXTES ET NON-MIXTES, AUSSI EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENANTS

- Les groupes non-mixtes permettraient de parler de certains sujets avec davantage de liberté
- Les groupes mixtes car il est important d'informer tout le monde

14 METTRE À PROFIT CERTAINES HEURES D'EMC OU DE VIE DE CLASSE POUR TENIR LES HEURES D'EVARS NÉCESSAIRES ET OBLIGATOIRES

15 ORGANISER DES COURS D'EMPATHIE

16 RENFORCER LE CONTRÔLE SUR LES SITES PORNOGRAPHIQUES



V - L'EVARS : OÙ ?



17 CRÉER UNE APPLICATION SÉCURISÉE ET OFFICIELLE QUI RECENSE LES VIDÉOS ACTUELLES

Il existe actuellement des vidéos très bien, notamment sur les réseaux sociaux, mais qui ne sont pas suffisamment diffusées. Il faut revaloriser les sites officiels pour qu'ils parlent davantage aux jeunes.

18 CRÉER UNE APPLICATION GRATUITE POUR SE PROTÉGER DE L'USURPATION D'IDENTITÉ ET PROTÉGER CONTRE LA PORNOGRAPHIE

19 METTRE EN PLACE UN PARCOURS ET UNE CERTIFICATION EVARS, APRÈS LA SCOLARITÉ ET LES SÉANCES

Cela pourrait être une valorisation dans le monde du travail, comme une certification PIX.

20 CRÉER OU RENDRE PLUS VISIBLES DES COMPTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR AIDER LES JEUNES

21 MENER UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR BRISER LES TABOUS DE L'EVARS

CONCLUSION

SÉBASTIEN MOUNIÉ

Chef du bureau de l'école
inclusive de la DGESCO



“L'événement d'aujourd'hui sur les états généraux va dans le sens de l'histoire et des contributions que vous venez d'apporter. C'est une responsabilité collective [...] et une problématique de prise de conscience collective. Je vous remercie sincèrement pour vos contributions que je vais faire remonter au sein de l'administration centrale.”

NADINE FRERY

Chargée de mission
Enfants et Jeunes à la
Direction de la Prévention
et Promotion de la Santé de
Santé Publique France



“Vos témoignages sont enthousiasmants et réjouissants, d'autant plus qu'ils sont en accord avec les actions que Santé Publique France est en train de mettre en place. Santé Publique France développe les compétences psychosociales des enfants et des jeunes, qui sont incluses dans l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. [...]”

Nous travaillons sur la compréhension de nos émotions, de nos compétences relationnelles, comment on met en place l'entraide, la coopération, comment on arrive à résoudre les conflits, à accepter les différences et à savoir demander de l'aide. [...]”

Une personne dans la salle disait “Se découvrir, découvrir et comprendre l'autre” c'est l'objectif des compétences psychosociales.
Je tiens à vous remercier chaleureusement.”

CONCLUSION

**EVANNE
JEANNE-ROSE**

Rapporteur de la saisine
et de l'avis du CESE sur
l'EVARS



“Merci, il y a beaucoup d’énergie dans tout ce que vous avez dit dans la salle. [...] Au CESE (Conseil économique social et environnemental), quand on a travaillé sur le sujet de l’EVARS, on a dû faire face aux résistances aux adultes. Toute l’énergie qu’il y a dans cette salle : ce serait intéressant de la partager auprès des autres enfants, et d’interpeller les associations de parents pour leur expliquer comment ça se passe, qu’est-ce qu’ils peuvent faire, comment on aide les parents à comprendre ce qui se joue. Les principales résistances étaient dues au fait que le monde adulte n’est pas homogène : certains estiment qu’il ne faudrait pas parler d’EVARS, quand d’autres estiment qu’il faut en parler. Les débats qui vous ont traversé sont encore plus vifs du côté des adultes. Le CESE travaille pour un plan de formation pour tous les adultes en contact avec les enfants, qui doit se baser sur : qu’est-ce que les droits des enfants, quels sont leurs besoins et comment agir sur l’EVARS. Car les adultes voient les enfants comme ils ont été eux-mêmes enfants, ou qu’ils pensent avoir été”.

**CÉCILE
GONDARD-
LALANNE**

Rapporteuse de la saisine
et de l'avis du CESE sur
l'EVARS



“Je vous remercie car il y a eu beaucoup de courage dans vos propos. Certains ont pu évoquer eux-mêmes certaines des violences qui ont été subies soit par des camarades soit par soi. Les réponses à ces violences seraient d’appliquer l’EVARS. La question c’est de pouvoir savoir qu’est-ce qu’on n’a pas le droit de nous faire, le plus tôt possible de manière à ce que, dès lors que vous y êtes confrontés ou que quelqu’un que vous connaissez y est confronté, on puisse agir, en attendant que tout le monde puisse construire des relations saines avec autrui. Vos propositions sont supers.”

CONCLUSION

SYLVIANE GIAMPINO

Présidente du HCFEA (Haut
Conseil de la Famille, de
l'Enfance et de l'Âge)



“Ce que je trouve formidable c’est l’assurance de votre parole, de chacun d’entre vous. On voit bien qu’on est plus fort, quand on prépare à plusieurs, pour exprimer ce qui est le plus important ou le plus nécessaire.

C’est une belle expérience de vie pour vous, j’espère que vous vous en souviendrez dans la place que vous pourrez prendre plus tard dans la société.

Vous avez insisté à trois moments sur l’un des bénéficiaires de l’EVARS qui vous permet de vous débrouiller tout seul en tant qu’enfant. Vous avez dit que cela peut vous permettre entre enfants, lorsque vous voyez ou vivez des choses, d’intervenir, de ne pas laisser faire, et d’oser parler pour soi ou pour les autres. [...]

Le fait que vous ayez l’âge que vous avez, cela propulse en avant car nous les adultes nous sommes parfois gênés par notre mémoire. Quand vous parlez, ce sont des idées que vous venez de penser et de découvrir, et que votre génération est en train de mettre en place dans sa tête pour pouvoir le mettre en place dans la société plus tard. [...]

Il y a des endroits où il y a un adulte disponible, cela repose sur du volontariat. Il y a dans chaque adulte une part de liberté qui peut le rendre disponible. [...] Parfois, on voudrait parler et en même temps on a peur de parler. On voudrait dire non et en même temps on ne sait pas ce que ça veut dire de dire non dans un moment trouble. [...]

Vous avez une vraie conscience de la valeur de l’âge. Vous avez cherché des réglages entre ce qu’on peut faire en maternelle, en primaire ou au collège. En effet, on ne peut pas penser une politique de l’enfance en pensant qu’ils sont tous du même âge. Il faut des lois qui s’ajustent au développement des enfants. Vous avez également conscience de l’importance de la mixité.”

CONCLUSION

ERIC DELEMAR

Défenseur des Enfants



“Je vous ai écouté : pas de langue de bois, pas d’éléments de langage, pas de propos moralisateurs : tout ce qui pollue bien souvent les colloques des adultes. Mon seul regret c’est qu’il n’y ait pas vingt ou trente sénateurs à vous écouter, là on aurait un parlement des enfants. Vous êtes la preuve qu’à chaque fois qu’on prend le temps de vous écouter, qu’on vous donne le courage de prendre la parole, il en ressort des choses intelligibles. Vous avez dit des choses tellement vraies, justes, faites de votre expérience, avec des mots pensés, réfléchis, avec empathie et expertise.

L’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est une éducation à l’égalité, pour lutter contre les stéréotypes, les normes sociales inégalitaires, les discriminations comme le sexisme, les violences sexuelles, le cyberharcèlement, les maltraitements faits aux enfants.

Cette année est le 35e anniversaire de la Convention internationale des droits de l’enfant de 1989. C’est aussi les 100 ans de la Déclaration de Genève, la première pierre à l’édifice du droit international. En 1924, on sortait du traumatisme de la Première Guerre mondiale, il fallait tout faire pour protéger les enfants des guerres et des violences.

C’est un enjeu de lutter contre les violences envers les enfants et aussi entre les enfants qui sont de la responsabilité des adultes, par l’éducation. C’est un enjeu pour les démocraties, un enjeu de civilisation. Je dis souvent que si on s’était mieux occupé de certains adultes quand ils étaient enfants, la société irait beaucoup mieux.

Le corps des enfants n’appartient pas aux adultes. Aujourd’hui, alors qu’on n’a jamais autant entendu parler dans les médias des violences faites aux enfants, il faut libérer la parole mais surtout l’écouter pour que les enfants n’aient plus besoin d’attendre d’être des anciens enfants pour être enfin écoutés. On a peur de l’émancipation de la jeunesse, donc on veut la contrôler. Sauf qu’aujourd’hui la jeunesse a accès au savoir, et il faut absolument que les adultes puissent avoir le courage de vous donner la parole.

Je vous remercie beaucoup pour cette journée.”

REMERCIEMENTS

Le COFRADE remercie grandement les élu·es, représentant·es institutionnel·les et intervenant·es qui ont participé à cette septième édition.

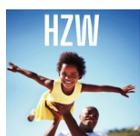
Nous remercions chaleureusement les jeunes et leurs animateur·rices pour leur implication et leur participation.

Nous remercions notre marraine la sénatrice Laurence Rossignol, ainsi que son assistante Yseline Fourtic-Dutarde, sans qui nous n'aurions pas pu organiser cet événement au sein du Sénat.

Nous remercions Philippe Chastel (Espace Boris Vian), Catherine Kozlovsky (Lékol du Bonheur), les enseignantes du collège Vercintégorix de Montech, Lydia Barneoud (Haki Za Wanatsa - Collectif CIDE Océan Indien) et Elise Thieffine et Camille Choquet (COFRADE) pour leur implication dans l'organisation de ces États Généraux.

Nous remercions Playbac et les journaux *Le Petit Quotidien* et *Mon Quotidien* pour le fidèle relai de notre questionnaire.

Nous remercions Google pour leur soutien financier.



ÉDITION 2024 DES DÉBATS D'ADOS ET DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT



"L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE : POUR QUOI ET COMMENT ?"

L'article 11 du préambule de la Constitution de la IV^e République de 1946 consacre la protection de la santé comme un droit fondamental pour tous·tes.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) prévoit en son article 17 que les enfants doivent avoir accès à l'information qui viserait à promouvoir leur bien-être et leur santé physique et/ou mentale. Par ailleurs, l'article 19 de la CIDE impose aux États de protéger les enfants contre les violences ou l'exploitation sexuelle, y compris sous forme de programmes d'aide et de prévention. Enfin, l'article 24 de la CIDE consacre le droit de tous les enfants à jouir du meilleur état de santé possible, incluant donc leur accès à toute information et / ou prévention dans ce but.

Depuis la loi 2001-588 du 4 juillet 2001, chaque élève doit bénéficier d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au cours de sa scolarité à raison d'au moins trois séances annuelles, comme il est inscrit dans le code de l'éducation.

Les objectifs de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle sont, comme indiqué dans la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018, basés sur trois champs :

- le champ psycho-émotionnel : l'estime de soi, les émotions et les sentiments, les relations interpersonnelles...
- le champ juridique et social : sensibilisation aux droits et devoirs de chaque citoyen.ne, les risques d'exposition à la pornographie, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles...
- le champ biologique : la prévention des IST, la contraception, l'anatomie...

COFRADE
14 rue Mondétour 75001 Paris
- 09.77.38.07.13-
contact@cofrade.org

le  cofrade

Conception graphique : L'équipe du COFRADE